

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit** et le **27 mars à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : C. NEGRI-AZAIS par M. IBARS - S. BERBEZIER par M. PEREZ - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absents : JF. MARY - S. JEAN

17. Chantier Jeune d'Implication Locale : convention Passerelles, SAM, MLIJ, pour chantier d'implication jeunes (M-C. FABRE DE ROUSSAC)

La Scop Passerelles en partenariat avec Sète Agglopôle Méditerranée (SAM), la Mission Locale pour l'Insertion des Jeunes (MLIJ) et la commune de Marseillan, notamment le service insertion professionnelle assurera la réalisation et le suivi d'un chantier d'implication jeunes pendant six semaines à compter de juin 2018

Ce chantier situé sur la commune de Marseillan consiste notamment à la rénovation des murs périphériques intérieurs en partie basse de la salle Paul Arnaud, rue Victor Hugo à Marseillan. Ce chantier sera réalisé par dix jeunes issus du bassin de Thau et en parcours d'insertion professionnelle. Il a pour objectif de mettre en situation professionnelle des jeunes tout en améliorant l'aspect intérieur de la salle.

Cofinancée par SAM, la MLIJ et la commune, l'opération réalisée par la Scop Passerelles fera l'objet d'une convention de partenariat qui précisera les engagements réciproques des parties.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le principe du versement d'une subvention à la Scop Passerelles pour un montant de 3700 € sachant que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget principal de la commune,

D'autoriser M. le Maire à signer la future convention et tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le 03/04/2018

SLOW

ID : 034-213401508-20180327-DEL18_03_27_17-DE

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Approuve le principe du versement d'une subvention à la Scop Passerelles pour un montant de 3700 € sachant que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget principal de la commune,

Autorise M. le Maire à signer la future convention et tout document s'y rapportant.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

The image shows the official seal of the Mairie de Marseille, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' and 'A 34340 1'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yves Michel'.